

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à vingt heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mmes Nelly VEYRAT-DUREBEX, Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Stéphane DELÉAGE, Mmes Nicole LAURIA, Catherine DUTEIL, MM. Vincent BONEU, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Claire BARRIN, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 2 février 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Muriel PÉRILLAT dit LEGROS, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2023/010 - SECTEUR DU LAC DE THUY - ÉCHANGE ENTRE LA SAS MERMIER EXPLOITATION et MME Sylvie VEYRAT-DUREBEX ET CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE THONES

Par délibération 2020/175 du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire à signer l'achat des parcelles B 456, B 1411 et B 1412 à la SAS Mermier Exploitation, pour le futur aménagement du lac de Thuy.

Afin de réaliser ce projet d'aménagement, des servitudes de passage doivent être constituées sur les parcelles B 453 et B 454 appartenant à Mme Sylvie VEYRAT-DUREBEX.

En contrepartie de ces servitudes Mme VEYRAT-DUREBEX souhaite acquérir les parcelles B 1512, B 1514 et B 1516 à Mermier Exploitation (selon le plan de division joint) issues de la division des parcelles B456, 1411 et 1412.

SAS Mermier exploitation cédera à la Commune les parcelles B 1513, B 1515 et B 1517 selon la convention d'aménagement de terrain et de rétrocession à la Commune signée le 11 mai 2022, une fois que le remblaiement et l'aménagement du terrain seront réalisés par l'entreprise SAS Mermier exploitation.

La Commune souhaite que dans l'acte de cession entre SAS Mermier exploitation et Mme VEYRAT-DUREBEX soit inscrit :

« - Instituer une servitude de passage, dès à présent, sur vos parcelles B 454 et 453 pour accéder depuis la route des Crêts vers les parcelles B 1513, 1515, 1517.

.../...

- Instituer une servitude de passage public de 3m de large pour les modes doux et les engins nécessaires à l'entretien futur de la zone du lac de Thuy, tout temps, dans le cadre des aménagements définis dans l'étude d'ARTER (réalisation du remblaiement par l'entreprise Mermier Exploitation SAS et Barrachin BTP), des travaux d'aménagement et des travaux d'entretien liés à l'aménagement sur les parcelles vous appartenant B 454 (sur environ 330 m²) et le B 453 sur sa totalité.

- Entretenir et couper le bois sur les parties des parcelles B 1512, B 1514 et B 1516 qui vous seront cédées et le talus de la parcelle B 453, vous appartenant. L'entretien de ces parcelles doit être réalisé avec soin à savoir pas de broussailles, ni de ronces au niveau du sol sur 2 m minimum, de profondeur par rapport à la limite avec le projet de la Commune ceci afin de limiter la prolifération d'espèces qui pourraient être nuisibles pour l'activité prévue autour du lac de Thuy (vipères par exemple).

- Tout défaut d'entretien conduira la Commune à vous mettre en demeure pour réaliser cet entretien et à défaut faire intervenir une entreprise extérieure ou les services techniques à vos frais.

- La plantation d'autres arbres sera possible uniquement avec des espèces d'essences locales. »

L'entreprise SAS Mermier Exploitation s'engage à réaliser les remblaiements et les aménagements prévus dans l'étude actuelle sur le lac de Thuy. Toute modification de cette étude impactant les parcelles B 454 et B 453 fera l'objet d'une présentation et d'une concertation avec Mme VEYRAT-DUREBEX afin de définir ensemble les besoins précis de la Commune.

Dans un second temps, la Commune achètera à la SA Mermier Exploitation les parcelles B 1513, 1515 et B 1517 selon la convention du 11 mai 2022. La délibération n°2020/175 doit donc être modifiée dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et les actes liés à la cession entre la SAS Mermier Exploitation et Mm Veyrat Durebex des parcelles B 1512, 1514 et B 1516.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents d'achat à la SAS Mermier exploitation des parcelles B 1513, 1515 et 1517.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et les actes liés à ces ventes.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 février 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Muriel PÉRILLAT dit LEGROS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 17 FEV. 2023 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 17 FEV. 2023

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

